



Compte rendu du groupe de travail
« Secrétaires de mairies »
du 12-5-2011 à la Com Com du Bayonnais

Etaient présents :

Hervé RICHARD intervenant de l'ADM54 03.83.28.54.00 *6

Thierry MERCIER Vice-Président chargé du groupe services aux communes

Marie Christine ALBRECHT maire de Domptail en l'Air

Xavier TREVILLOT maire de Lorey

Bernard MUNIER maire de Romain

Joël METTAVANT trésorier Bayon/Blainville sur l'Eau

SECRETAIRES

Evelyne DIETSCHÉ Crévéchamps

Christine ANTOINE Brémoncourt

Christine CEKOVIC Domptail en l'Air/Méhoncourt

Marie-France PIOT Romain/St-Boingt

Séverine CICCARDINI Lorey/Haussonville

Patricia DOLT Clayeures/St Mard

Marie-Ange BLIES Froville

Nathalie GODFRIN Haigneville/Rozelieures

Josette FLAUS Communauté de Communes du Bayonnais

Sandrine CALMARD Om remplaçante Delphine LEMMEL en congé parental

Personnes excusées :

Michel DIETSCHÉ Président CCB et maire de Crévéchamps

Christian BOUCAUD maire d'Haussonville,

Jacques LECLERCT maire de Brémoncourt

Catherine PEREIRA secrétaire de Borville/St-Germain/Virecourt

Karine HENRY secrétaire de St Rémy aux Bois

Jacqueline DOMINGER secrétaire de Villacourt/Loromontzey

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Dématérialisation des actes administratifs
- Questions diverses

Thierry MERCIER propose un tour de table afin que Mme Séverine CICCARDINI nouvelle secrétaire de Lorey et Haussonville depuis début mai, fasse connaissance avec les participants.

M. Hervé RICHARD, formateur et technicien en informatique à l'Association Des Maires de Meurthe et Moselle, a donné toutes les explications nécessaires à la dématérialisation des actes administratifs lancée par le ministère de l'intérieur à l'aide du **diaporama ci-joint**.

Pour mettre en place cette procédure, il convient de prendre une délibération en conseil municipal qui accepte la dématérialisation et qui valide une convention avec la Préfecture.

Le coût à l'ADM 54 est de

- 228 € HT l'acquisition de la signature pour 2 ans + 90 € ½ journée de formation OU
- 323 € HT l'acquisition de la signature pour 3 ans + 90 € ½ journée de formation

La Caisse des Dépôts et Consignation (logiciel FAST) propose également un logiciel de dématérialisation au tarif de :

- 150 € par an d'abonnement
- 30 € conservation des données
- 850 € de formation sur site ou 430 € à distance

Patricia DOLT fait remarquer que sur les petites communes, il y a très peu d'actes envoyés en sous préfecture sur une année, et le logiciel est loin d'être rentabilisé.

Xavier TREVILLOT demande s'il ne serait pas possible que la CCB organise la formation pour plusieurs secrétaires dans ses locaux et prenne en charge la formation ? Question transmise à la prochaine réunion Président-Vice Président.

Question diverse :

Joel METTAVANT demande à toutes les secrétaires de lui envoyer les salaires et indemnités au plus tard le 15 du mois.

Compte rendu transmis en format papier à toutes les mairies.